

**HONORAIRES LOCATIONS**

La loi indique que les honoraires d'agences sont réglementés depuis le 15/09/2014, LOI ALUR décret n° : 2014-890 du 1<sup>er</sup> Août 2014.

**Honoraires charge locataire**

- Zona A : 13 € du M<sup>2</sup> de surface habitables
  - Zona B : 11 € du M<sup>2</sup> de surface habitables
  - Zona C : 11 € du M<sup>2</sup> de surface habitables
- ZONA A : 10 € visites, rédaction bail, constitution dossier + 3 € état des lieux  
ZONE B : 8 € visites, rédaction bail, constitution dossier + 3 € état des lieux  
Zone C : 8 € visites, rédaction bail, constitution dossier + 3 € état des lieux

**Honoraires charge propriétaire**

- Zona A : 13 € du M<sup>2</sup> de surfaces habitables  
Zona B : 11 € du M<sup>2</sup> de surfaces habitables  
Zona C : 11 € du M<sup>2</sup> de surfaces habitables
- Zona A : 10 € visites, rédaction bail, constitution dossier + 3 € état des lieux  
Zone B : 8 € visites, rédaction bail, constitution dossier + 3 € état des lieux  
Zone C : 8 € visites, rédaction bail, constitution de dossier + 3 € état des lieux

**HONORAIRES TRANSACTIONS**

De 50 001 € à 100 000 €	9 %	De 220 001 € à 260 000 €	6 %
De 100 001 € à 140 000 €	8 %	De 260 001 € à 450 000 €	5 %
De 140 001 € à 220 000 €	7 %	Plus de 450 000 €	4 %

Forfait minimum de 5000 € TTC pour les bien jusqu'à 50 000 €

\* Prix net propriétaire TTC Novembre 2020- Décembre 2021